

## AU SOMMAIRE

OBJECTIFS, PÉRIMÈTRES ET INDICATEURS	2
LES FICHES PAR TERRITOIRE	4
DES ACCOMPAGNEMENTS SUR MESURE MIS EN ŒUVRE PAR EPURES	14

# LES CRTE DE LA LOIRE

**NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL  
ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS**



Suite à l'accord entre l'Etat et les régions du 28 septembre 2020, le gouvernement a proposé la mise en place de contrats territoriaux de relance et transition écologique (CRTE). Cette nouvelle forme de contractualisation avec les terri-

toires doit d'une part, faciliter la mise en œuvre du plan de relance et, d'autre part, rassembler les divers contrats thématiques locaux dont les récentes démarches Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).

Cette publication a pour objectif de présenter rapidement le contexte du CRTE, les indicateurs proposés, et les capacités de l'Agence d'urbanisme à accompagner la mise en place et le suivi-évaluation de ces contrats.

# OBJECTIFS, PÉRIMÈTRES ET INDICATEURS

## UN ENGAGEMENT POUR 6 ANS

Le CRTE dont l'engagement date du 24 novembre 2020, porte sur 6 ans soit la durée du mandat municipal (2020-2026).

## LES CONTRATS DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE) ONT UNE DOUBLE FINALITÉ, COMME LE PRÉCISE LA CIRCULAIRE DU 20 NOVEMBRE 2020 :

- sur le temps du mandat (2020-2026) : accompagner la concrétisation pour les collectivités d'un projet de territoire transversal qui prenne en compte l'enjeu de la transition écologique.
- sur le temps de la relance (2021-2022) : faciliter, dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, l'engagement rapide de projets éligibles aux programmes définis dans le cadre de France Relance.

## LES CRTE DEVIENDRONT PROGRESSIVEMENT L'UNIQUE INSTRUMENT CONTRACTUEL ASSOCIANT L'ÉTAT ET LES EPCI

Mis en place durant la crise sanitaire, le CRTE vise à mobiliser le plan de relance tout en permettant d'atteindre les objectifs nationaux en termes de transition écologique, à travers des actions en faveur de la biodiversité, de la rénovation énergétique, de l'économie circulaire...

Le CRTE est piloté par les élus, et mobilise les acteurs du territoire et les démarches territoriales existantes (PADD d'un SCOT ou d'un PLUi, PCAET, contrat local de santé...). Il ouvre la possibilité à de nouvelles collaborations entre les acteurs du territoire ou entre territoires.

Le CRTE a pour objectif d'évoluer et d'être évalué en cours de process. Il sera ainsi possible d'enrichir le contrat en fonction de l'évolution du projet de territoire. Les actions inscrites dans le cadre du contrat devront faire l'objet d'évaluation par le biais d'indicateurs et d'un suivi des réalisations.

## UNE DÉMARCHE ANCRÉE SUR LES INTERCOMMUNALITÉS EXISTANTES

Les périmètres ont été définis par les préfets de département en concertation avec les élus locaux. Le CRTE est le premier dispositif contractuel proposé par l'Etat aux collectivités locales et intercommunales à couvrir l'ensemble du territoire national.

A l'échelle nationale, en date du 23 juin 2021\*, 842 périmètres ont été constitués, 670 sont portés à l'échelle d'un EPCI à fiscalité propre et 172 regroupent plusieurs EPCI.

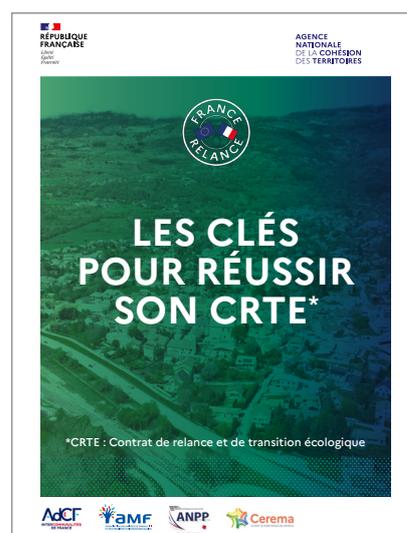
A l'échelle des communes de notre département, début 2021, on recense 9 périmètres mis en place en concertation entre la Préfecture et les territoires.

Huit s'appuient sur une intercommunalité existante, et un regroupe 3 EPCI : le CRTE Loire Nord constitué de Roançais Agglomération, de la Communauté de communes du Pays d'Urfé et de la Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône.

Ce choix de découpage est sensiblement le même dans le Rhône où chaque EPCI correspond à un CRTE, mais diverge dans d'autres territoires comme en Haute-Loire ; notamment de la proche Haute-Loire où les cinq EPCI du Scot Jeune Loire sont regroupés dans un seul CRTE qui correspond au périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR).

## DES INDICATEURS POUR RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Les signataires des contrats ont été incités à établir un état des lieux de leur territoire en matière de transition écologique. Pour les aider dans cette démarche, l'Etat a accompagné la circulaire du 20 novembre 2020 d'une liste de 47 indicateurs « conseillés ».



\* Lors de la première publication des périmètres le 30 mars 2021, il y avait 833 périmètres constitués. Des modifications ont été apportées, notamment en Haute-Loire et dans l'Allier.

Un Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) est un établissement public de coopération intercommunale qui a vocation à constituer un outil collaboratif à la disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Il est constitué par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population. Un PETR comprend un conseil syndical, un conseil de développement et une conférence des maires.

Chaque PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire, afin de promouvoir un modèle de développement durable et d'en améliorer la compétitivité, l'attraction et la cohésion.

Il n'existe pas, à ce jour, de PETR dans la Loire, mais on en dénombre 4 en Auvergne-Rhône-Alpes : PETR de la Jeune Loire (Haute-Loire), PETR de la vallée de Montluçon et du Cher (Allier), Syndicat des territoires de l'Est Cantal (Cantal) et PETR Grand Clermont (Puy-de-Dôme).

Ces indicateurs sont répartis en 6 grandes thématiques (Mobilité, Énergie & Climat, Traitement des déchets & Économie circulaire, Agriculture & Alimentation locale, Actions en matière de biodiversité, Lutte contre l'artificialisation des sols et Eau & Assainissement).

Le suivi-évaluation doit être envisagé comme un système intégré de réflexion et de communication qui doit être planifié, géré et doté de moyens adaptés, et non comme un simple travail de statistique ou seulement une obligation imposée.

Tout système de suivi-évaluation requiert de mettre en œuvre les tâches suivantes : conception et mise en place ; collecte et gestion de l'information ; réflexion critique (sur les enseignements de l'expérience et sur l'information recueillie) pour améliorer l'intervention ; communication des résultats.

Epures, ainsi que d'autres acteurs du territoire offrant de l'ingénierie sont aujourd'hui en mesure d'accompagner les territoires pour déterminer certains de ces indicateurs ou des variantes de ceux proposés.

La seconde partie de cette publication donnera un aperçu des indicateurs observables pour chaque CRTE de la Loire. La liste complète des indicateurs de base, avec les sources et acteurs à interroger, figure en annexe de la publication.

Tous les indicateurs proposés ne sont pas forcément déclinables à l'échelle d'un seul CRTE, ou disponibles immédiatement. Ainsi, certaines données concernant l'agriculture pourront être actualisées avec la mise à jour du recensement agricole disponible en 2022.



# LES FICHES PAR TERRITOIRE

Indicateurs extraits de la circulaire du 20 novembre 2020.

## MOBILITÉ



Nombre de kilomètres de pistes cyclables



Nb d'aires de covoiturage

## ÉNERGIE ET CLIMAT



Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage) données 2018



Production annuelle d'énergie renouvelables (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.) données 2019



Existence de réseaux de chaleur ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable) données 2019

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



Nombre d'exploitations agricoles



Surface agricole du territoire

## ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF, aire de protection des captages...

## LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



Etat d'avancement du PLUI



Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières

## EAU ET ASSAINISSEMENT



Nb de points de captages



# Loire Forez agglomération

## MOBILITÉ



2,2 km



9

## ÉNERGIE ET CLIMAT



2 763 GWh



464 GWh

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



1 958



66 411 ha

**109 787** hab.  
(pop. 2018)

**87** communes

**1 325** km<sup>2</sup>

## ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



**1 145** km<sup>2</sup> (86%)

## LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



Arrêté le  
26/01/21  
(LFA 45 com.)



**+ 658** ha  
(+ 6,1%)

## EAU ET ASSAINISSEMENT



**260**



# Charlieu Belmont

## MOBILITÉ



0



0

## ÉNERGIE ET CLIMAT



517 GWh



69 GWh

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



365



18 421 ha

**23 382** hab.  
(pop. 2018)

**25** communes

**280** km<sup>2</sup>

## ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

43,8 km<sup>2</sup> (16%)

## LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

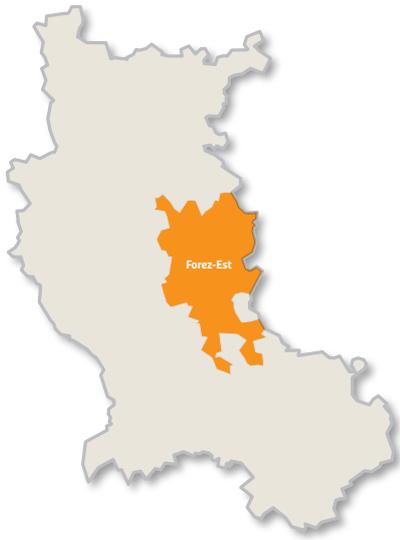


**+ 117** ha  
(+ 4,2%)

## EAU ET ASSAINISSEMENT



48



## Forez-Est

### MOBILITÉ



2,3 km



2

### ÉNERGIE ET CLIMAT



2 120 GWh



164 GWh



2  
9,6 GWh

### AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



777



37 178 ha

### ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



322 km<sup>2</sup> (58%)

### LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



+ 302 ha  
(+ 4,6%)

### EAU ET ASSAINISSEMENT



14

**63 673** hab.  
(pop. 2018)

**42** communes

**556** km<sup>2</sup>



## Monts du Lyonnais

### MOBILITÉ



0



0

### ÉNERGIE ET CLIMAT



838 GWh



107 GWh

### AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



109 Loire  
785 Rhône



4 465 ha Loire  
24 815 ha Rhône

**35 088** hab.  
(pop. 2018)

**32** communes

**398** km<sup>2</sup>

### ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



**39,6** km<sup>2</sup> (10%)

### LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



**+ 180** ha  
(+ 5,3%)

### EAU ET ASSAINISSEMENT



5



## Monts du Pilat

### MOBILITÉ



0



5

### ÉNERGIE ET CLIMAT



339 GWh



54 GWh



7

5,6 GWh

### AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



374



11 503 ha

**15 237** hab.  
(pop. 2018)

**16** communes

**307** km<sup>2</sup>

### ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



**168** km<sup>2</sup> (55%)

### LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



**+ 45** ha  
(+ 3%)

### EAU ET ASSAINISSEMENT



**82**



## Vals d'Aix et isable

### MOBILITÉ



0



0

### ÉNERGIE ET CLIMAT



280 GWh



28 GWh



1

0,6 GWh

### AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



324



13 711 ha

### ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

123 km<sup>2</sup> (62%)

### LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



+ 61 ha  
(+ 5,1%)

### EAU ET ASSAINISSEMENT



0

**5 946** hab.  
(pop. 2018)

**12** communes

**197** km<sup>2</sup>



# Pilat rhodanien

## MOBILITÉ



0



5

## ÉNERGIE ET CLIMAT



317 GWh



48 GWh



4

3,8 GWh

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



277



6 501 ha

## ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



100 km<sup>2</sup> (69%)

## LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



+ 59 ha  
(+ 3,9%)

## EAU ET ASSAINISSEMENT



25

**16 792** hab.  
(pop. 2018)

**14** communes

**145** km<sup>2</sup>



**119 413** hab.  
(pop. 2018)

**67** communes

**1 204** km<sup>2</sup>

## Loire nord

### MOBILITÉ



**2,2** km



**3**

### ÉNERGIE ET CLIMAT



**3 213** GWh



**385** GWh



**10**  
**18,5** GWh

### AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



**1 386**



**74 629** ha

### ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



**305** km<sup>2</sup> (25%)

### LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



COPLER :  
enquête publique  
en cours



**+ 468** ha  
(+ 4,1%)

### EAU ET ASSAINISSEMENT



**148**



# Saint-Étienne Métropole

## MOBILITÉ



20 km



14

## ÉNERGIE ET CLIMAT



9 065 GWh



508 GWh



15  
241 GWh

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE



1 595



32 241 ha

**404 607** hab.  
(pop. 2018)

**53** communes

**723** km<sup>2</sup>

## ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



**331** km<sup>2</sup> (46%)

## LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS



Phase PADD



**+ 613** ha  
(+ 3,9%)

## EAU ET ASSAINISSEMENT



**58**

## I DES ACCOMPAGNEMENTS SUR MESURE MIS EN ŒUVRE PAR EPURES

Outil d'ingénierie territoriale et acteur de référence sur les enjeux de transition écologique, l'Agence d'urbanisme accompagne les territoires engagés dans une démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Trois collectivités ligériennes partenaires ont souhaité bénéficier d'un appui sur-mesure en ingénierie pour construire un projet ambitieux à travers leur CRTE.

- **Saint-Etienne Métropole** pour laquelle le diagnostic de territoire et la définition des enjeux ont été réalisés en 2020, dans le cadre de la préparation du volet territorial du CPER.

En 2021 l'Agence accompagne, au travers de la mobilisation de ces outils d'observation territoriale, la mise en place du suivi-évaluation et des indicateurs.

- **Loire Forez agglomération** pour laquelle l'agence accompagne la mise en place des indicateurs de suivi, après avoir préparé une présentation générale du territoire.

- **La Communauté de communes des Monts du Pilat** pour laquelle la mission d'accompagnement a été menée en mai et juin 2021.

Il s'est agi d'alimenter la réflexion méthodologique et la vision stratégique sur le territoire, en lien direct avec la conférence des maires.

Des compétences complémentaires étaient nécessaires à la bonne réalisation de la réflexion. Epures s'est donc attachée, toujours en accord avec la maîtrise d'ouvrage, à nouer les collaborations nécessaires notamment avec les organismes suivants : Territoire d'énergie Loire - SIEL, l'ALEC 42 et le Parc Naturel Régional du Pilat.



À l'interface des politiques sectorielles et la démarche de contractualisation, ont été produits des éléments de diagnostic et d'orientation nécessaires à la préparation des échanges et du projet de CRTE.

Les analyses ont contribué au croisement des enjeux et à leur territorialisation, en lien avec les communes membres.

En réponse aux enjeux définis dans le diagnostic de territoire, la CCMP a souhaité organiser le CRTE autour de 3 priorités stratégiques pour l'action réunies autour de 3 axes transversaux (sobriété, adaptation au changement, cohésion).

PS1 : développement et ressources locales	40 actions 34%
PS2 : transition écologique	51 actions 43%
PS3 : services aux habitants	28 actions 23%

Les trois priorités stratégiques pour l'action correspondent aux 36 enjeux identifiés par le diagnostic territorial.

Elles constituent la colonne vertébrale du contrat et s'appuient sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés ; tous impliqués dans la relance et la mise en œuvre des actions.

# ANNEXE : LISTE DES INDICATEURS

Liste exhaustive des indicateurs de la circulaire du 20 novembre 2020.

données disponibles à epures
données partiellement disponibles à epures
données non disponibles à epures

Intitulé de l'indicateur	Source de données
<b>MOBILITÉ</b>	
Nombre de kilomètres de pistes cyclables	epures, observatoire des déplacements
Existence de parkings à vélos sécurisés	epures, observatoire des déplacements
Existence de pôle(s) multimodal(aux)	epures, observatoire des déplacements
Existence de zone(s) à faibles émissions	epures, observatoire des déplacements
Existence de voiries réservées au covoiturage	epures, observatoire des déplacements
<b>Automobile</b>	
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc privé	Vignette Crit'Air/Données préfectorales
Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	données disponibles DIAS (VSE) et DALF (SEM)
Nombre de bornes de recharge électrique ouvertes	Données SIEL/Collectivités et OpenData
Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	données disponible rapport DSP
Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	epures, observatoire des déplacements
<b>ÉNERGIE ET CLIMAT</b>	
Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)	ORCAE ATMO
Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	ORCAE ATMO
Production annuelle d'énergie renouvelables (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)	ORCAE ATMO
Consommation énergétique en autoconsommation (individuelle et collective)	ENEDIS
<b>Rénovation énergétique</b>	
Nombre de passoires thermiques dans les logements privés, le parc social, les bâtiments publics et les locaux d'entreprises	données URBS/IMOPE - à investiguer auprès d'EDEL (ALEC42/CCI)

Intitulé de l'indicateur	Source de données
<b>... ÉNERGIE ET CLIMAT</b>	
<b>... Rénovation énergétique</b>	
Répartition du parc immobilier (toutes catégories) par étiquette du DPE	RPLS : lgt social - ADEME : lgt privé (en partie)
Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée	RNC (base ANAH mise à disposition des EPCI)
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	ADEME
<b>Etat des systèmes de chauffage</b>	
Nombre estimé de chaudières à fioul...	INSEE base logement - epures, obs. habitat - OR-CAE
Nombre estimé de cheminées ouvertes et autres modes de chauffage très émetteurs de particules fines	données URBS/IMOPE
Existence de réseaux de chaleur ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	SIEL/ORCAE
Mode de chauffage des grands équipements collectifs du territoire (écoles, collèges...), établissements de santé, bâtiments publics...	SIEL/Communes/EPCI
<b>TRAITEMENT DES DÉCHETS / ÉCONOMIE CIRCULAIRE</b>	
Tonnage de déchets produits par le territoire	EPCI
Etat des équipements de tri au regard des normes	EPCI
Existence de tri à la source des bio-déchets dans les structures de restauration collective et pour le logement collectif	EPCI
Taux de tri sélectif par filière	EPCI
<b>AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE</b>	
Existence d'un projet alimentaire territorial	SEM lauréat candidature AàP France relance 15/01/21
Nombre d'exploitations agricoles	"DIANE+"
Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	Attente RA 2020 (début 2022)
Surface agricole utile du territoire	Attente RA 2020 (début 2022)
Surfaces agricoles et nombre d'exploitations du territoire engagées dans des démarches de labellisation environnementale	Attente RA 2020 (début 2022)
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisées sur le territoire	

Intitulé de l'indicateur	Source de données
<b>ACTION EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ</b>	
Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (Zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.	DataRA, epures - observatoire des transitions environnementales
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	SAGE
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	SRADDET
Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable	
Surfaces de haies	BD Topo (IGN)
Existence d'un atlas communal de la biodiversité et part du territoire classée en réservoir de biodiversité	SRADDET
Label " Territoires engagés pour la nature " (oui/non/en cours)	Après des territoires
Label "Terre saine" (Oui/Non)	Après des territoires
Etat d'avancement du PLUI	epures, EPCI
Taux de mobilisation des droits à construire au regard de ceux fixés dans les documents d'urbanisme	epures - Observatoire de l'artificialisation des sols et planification
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	SPOT / MOS - disponible à l'été 2021
Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter)	Démarche en cours
Surfaces désartificialisées	
<b>LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS</b>	
Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes (Oui/Non)	CD 42
Taux de fuite des réseaux du territoire	"CD 42 Rapport Prix Qualité du Service de l'eau 2019"
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	CD 42 - observatoire des transitions environnementales
Couverture du territoire par un SAGE (Oui/Non/En cours d'élaboration)	Département - SAGE

données disponibles à epures

données partiellement disponibles à epures

données non disponibles à epures

epures tient à jour ces données en fonction des disponibilités et des mises à jour réalisées par les fournisseurs de données, en s'attachant à avoir les millésimes les plus récents disponibles.

# LES CRTE DE LA LOIRE

## NOUVEAU CADRE CONTRACTUEL ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS

### À RETENIR

Les CRTE, contrats territoriaux de relance et de transition écologique sont engagés pour 6 ans, jusqu'en 2026. Au nombre de 9 dans la Loire, ils doivent mobiliser le plan de relance auprès des collectivités autour d'un projet de territoire porté par la collectivité.

Dès à présent, epures, outil d'ingénierie territoriale et acteur de référence sur les enjeux de transition écologique, **accompagne les collectivités** dans la mise en œuvre et le suivi de leur CRTE.